



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 10 septembre 2013

**Lutte contre les émissions de CO2 :
Aéroports de Paris dans le peloton de tête des aéroports européens
pour la gestion des émissions aéroportuaires**

Les efforts d'Aéroports de Paris en matière de réduction des gaz à effet de serre sont à nouveau récompensés par l'ACI Europe* qui renouvelle le niveau 3 de l'*Airport Carbon Accreditation* pour les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle, et le niveau 2 pour Paris-Le Bourget.

"Ces certificats illustrent la poursuite de nos efforts pour limiter les émissions liées à notre propre consommation d'énergie mais aussi l'aboutissement d'actions collaboratives avec nos partenaires. Nous sommes dans la droite ligne de nos engagements de réduire nos émissions de CO2 de 25% entre 2009 et 2015." explique Didier Hamon, Secrétaire Général du Groupe, en charge de l'environnement.

Engagées dans ce programme de certification depuis 2010, les plates-formes parisiennes de Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle se situent ainsi dans le peloton de tête des aéroports européens dans la lutte contre le changement climatique.

Plusieurs nouveaux projets d'envergure ont contribué récemment à la poursuite de la limitation des émissions, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables :

- La mise en service d'une centrale biomasse au 4^{ème} trimestre 2012 à Paris-Charles de Gaulle, qui produira à terme 25% des besoins de chauffage de l'aéroport.
- L'arrivée des premiers véhicules électriques en octobre 2012 (Renault Kangoo Z.E et Peugeot Ion) : Aéroports de Paris prévoit d'acquérir près de 200 véhicules électriques d'ici 2015.
- La mise en service en 2013 d'une centrale photovoltaïque ou "ferme solaire" à Paris-Charles de Gaulle. Sur une surface totale de 4000 m², cette centrale solaire "au sol" permettra de produire annuellement 157 MWh d'électricité qui seront directement injectés dans le réseau d'Aéroports de Paris. Cet équipement va permettre d'économiser 7 tonnes de CO₂ par an.

L'*Airport Carbon Accreditation* est un programme de certification en matière de gestion carbone mis en place par l'ACI-Europe, l'organisation professionnelle des aéroports. Cette certification évalue et reconnaît la démarche entreprise par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification par un tiers indépendant.

Elle comprend 4 niveaux d'accréditation :

- *Niveau 1 ou Cartographie* : le gestionnaire d'aéroport détermine les sources d'émissions directement liées à son activité et calcule les émissions de CO₂ équivalentes.
- *Niveau 2 ou Réduction* : le gestionnaire d'aéroport démontre l'existence d'un plan de gestion du carbone (politique, objectifs, organisation, suivi, formations du personnel mis en place dans ce domaine). Il doit par ailleurs démontrer une réduction de ses émissions de CO₂.
- *Niveau 3 ou Optimisation* : prend en considération les émissions dites indirectes du gestionnaire d'aéroports (trafic aérien et routier). Il doit démontrer qu'il a une politique incitative en matière de réduction du CO₂ auprès de ses parties prenantes.
- *Niveau 4 ou Neutralité carbone* : le gestionnaire d'aéroport compense ses émissions directes par un programme certifié.

*L'ACI-Europe est la branche européenne de l'association professionnelle mondiale des gestionnaires d'aéroports *Airport Council International* (ACI). L'ACI-Europe réunit plus de 400 aéroports dans 46 pays européens.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

presse.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Christine d'Argentré + 33 1 43 35 70 70 - Relations Investisseurs : Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58 – invest@adp.fr

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2012, Aéroports de Paris a accueilli près de 89 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier, et 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2012, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 640 millions d'euros et le résultat net à 341 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.
www.aeroportsdeparis.fr

Communiqué de presse